Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 70/2001 de la Commission du 12 janvier 2001 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides d'État en faveur des petites et moyennes entreprises

(2006/C 103/03)

## (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	XS 5/05			
État membre	République slovaque			
Région	Région autonome de Bratislava. Dans cette région, uniquement le territoire de trois districts: (Malacky, Pezinok et Senec) et le territoire de cinq quartiers de la capitale slovaque (Vajnory, Záhorská Bystrica, Jarovce, Rusovce et Čunovo) Selon la carte des aides régionales pour la République slovaque, la région assistée relève de l'article 87, paragraphe 3, point c), du traité CE.			
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Aides au développement du tourisme dans le cadre du DOCUP 2 (aides d'État — annexe 1			
Base juridique	Zákon NR SR č. 503/2001 Z. z.	o podpore regionálneho r	ozvoja.	
, .	Jednotný programový dokumen 2004 – 2006.	t NUTS II Bratislava cieľ	2 na obdo	obie rokov
	Nariadenie Komisie (ES) č. 70/2 a 88 Zmluvy o založení ES na publikované v <i>Úradnom vestní</i> 13.1.2001) v znení nariadenia I	štátnu pomoc malým a ku Európskeho spoločenstvo	stredným 1 (Ú. v.	podnikom, ES L 10,
Dépenses annuelles prévues dans le	Régime d'aides	Montant total pour 2004		
cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'antennice hénéficieire		Note: le montant non utilisé en 2004 est inclus dans le montant pour 2005		
l'entreprise bénéficiaire		Montant total pour 2005: 7,05 millions d'euros		
		Montant total pour 2006: 3,643 millions d'euros		
		Total 2004 — 2006: 10,693 millions d'euros		
		Prêts garantis		
	Aide individuelle	Montant total de l'aide		
		Prêts garantis		
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4,	Oui		
	paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement	Pour les projets d'investissement: 30 % brut (20 % net + majoration de 10 points de pourcentage brut pour les PME) des coûts totaux admissibles.		
		Pour la première participation à à une foire, une exposition ou une mission commerciale et pour les services de conseil: 50 % des coûts totaux admissibles		
Date de mise en œuvre	27.5.2005			
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	Jusqu'au 31.12.2006			
Objectif de l'aide	Aide aux PME		Oui	

Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Tous les secteurs pouvant bénéfi l'industrie extractive, l'industrie construction navale, les fibres s santé et les transports. Le régir cas visés à l'article 1 <sup>er</sup> , paragrap du règlement (CE) nº 70/2001.	houillère, la sidérurgie, la synthétiques, les soins de ne ne s'applique pas aux	a e x		
	Certains secteurs uniquement: to	ourisme	Oui		
	Autres services:		Oui		
	Services de conseil				
	Première participation à une foire, une exposition ou une mission commerciale				
Nom et adresse de l'autorité responsable	Nom: Ministère de la construction et d	lu développement régional	SR		
	Adresse: Prievozská 2/B SK-825 25 Bratislava 26				
Aides individuelles d'un montant élevé	En conformité avec l'article 6 du règlement				
			1		
Numéro de l'aide	XS34/05				
État membre	Italie				
Région	Liguria	Liguria			
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Mesure 1.3 — «Services d'ingénierie financière» Sous-mesure B) «Fonds de prêts participatifs»				
Base juridique	Documento Unico di Programmazione per gli interventi strutturali comunitari a titolo dell'Obiettivo 2 nella Regione Liguria approvato con decisione della Commissione europea n. C(2004) 4369 del 5.11.2004, di modifica della decisione C(2001) 2044 del 7.9.2001.  Complemento di Programmazione del DOCUP Obiettivo 2 Liguria (2000-2006) approvato con deliberazione della Giunta regionale n. 1351 del 23.11.2004				
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides ou montant	Régime d'aides	Montant annuel total 2,68 d'eur		illions	
total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire		Prêts garantis			
	Aide individuelle	Montant total de l'aide			
		Prêts garantis			
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement		Oui		
Date de mise en œuvre	8.1.2005			•	
Durée du régime d'aides ou de l'aide	Jusqu'au 30.11.2008 (en cas de modification du règlement en question après le 31.12.2006, la présente mesure d'aide d'État sera modifiée en conséquence conformément aux nouvelles règles)				
individuelle		gles)			
Objectif de l'aide		gles)	Oui		

Nom et adresse de l'autorité responsable	Nom: Ligurcapital S.p.A. (soggetto gestore incaricato dalla Regione Liguria)				
	Adresse: Via Peschiera 16 I-Genova				
Aides individuelles d'un montant élevé	En conformité avec l'article 6 du règlement Oui				
Numéro de l'aide	XS 58/04				
État membre	Italie				
Région	Vénétie	Vénétie			
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Aides en faveur de l'accès des PME aux services et aux investissements immatériels et matériels, concernant l'échange d'informations technologiques et commerciales au sein du réseau des entreprises et sur les marchés internationaux				
Base juridique	DOCUP Ob. 2 (2000/2006): Misura 2.5.az.b).  Bando aree Ob. 2: DGR n. 989/2004 + DGR n. 1662/2004  Bando aree ST: DGR n. 990/2004 + DGR n. 1663/2004  Pubblicazione su BUR n. 58 dell'11 giugno 2004				
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à	Régime d'aides	Montant total zones «Objectif 2»	2,366 millions d'euros		
l'entreprise bénéficiaire		Montant total zones «Soutien transitoire»	es 1,452 millions d'euros		
	Aide individuelle				
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement				
Date de mise en œuvre	11.4.2004				
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	Jusqu'au 30.6.2005				
Objectif de l'aide	Aide aux PME		Oui		
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Tous les secteurs pouvant bénéfi	Oui			
Nom et adresse de l'autorité responsable	Nom Regione Veneto Giunta regionale				
	Adresse Palazzo Balbi Dorsoduro 3901 I–30123 Venezia				
Aides individuelles d'un montant élevé	En conformité avec l'article 6 du règlement Oui				



Numéro de l'aide	XS 121/05			
État membre	Italie			
Région	Friuli Venezia Giulia			
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Règlement fixant les critères et les modalités de mise en œuvre d'interventions visant à renforcer la recherche biotechnologique dans le secteur de l'aquaculture en eaux douces			
Base juridique	legge 21 maggio 1998, n. 164 concernente misure in materia di pesca e di acquacoltura.  legge regionale 20 agosto 2003, n. 14 «assestamento del bilancio 2003 e del bilancio pluriennale per gli anni 2003-2005 ai sensi dell'articolo 18 della legge regionale 16 aprile 1999, n. 7»			
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à	Régime d'aides	Montant annuel total	0,125 m d'euros	illion
l'entreprise bénéficiaire		Prêts garantis		
	Aide individuelle	Montant total de l'aide		
		Prêts garantis		
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 5a du règlement		Oui	
Date de mise en œuvre	30.7.2004			•
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	Jusqu'au 31.12.2006			
Objectif de l'aide	Aide aux PME Oui			
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Aide limitée à certains secteurs uniquement Oui			
	– secteur de la pêche et de l'aqu	aculture	Oui	
Nom et adresse de l'autorité responsable	Nom: Regione autonoma Friuli Venezia Giulia Direzione centrale risorse agricole, naturali, forestali e montagna Servizio pesca e acquacoltura			
	Adresse: via Caccia, 17 I-33100 Udine e.mail: dir.agrifor@regione.fvg.it			
Numéro de l'aide	En conformité avec l'article 6 du règlement		Oui	
Autres informations	Aux termes de l'article 9 bis, pa régimes d'aide mis à exécution l'autorisation de la Commission sens de l'article 87, paragraphe par le règlement d'exemption, à rence expresse au règlement visé	avant l'entrée en vigueur sont compatibles avec le 3, du traité s'ils remplissen l'exception de l'obligation	du règleme marché c t les condi de conten	ent ou sans ommun au tions fixées

Numéro de l'aide	XS 133/05			
État membre	Autriche			
Région	Autriche, Europe centrale, orientale et du sud-est			
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	CIR-CE = Co-operation in Innovation and Research with Central and Eastern Europe			
Base juridique	Sonderrichtlinien CIR-CE = Co-operation in Innovation and Research with Central and Eastern Europe, auf der Grundlage der «Allgemeinen Rahmenrichtlinien für die Gewährung von Förderungen aus Bundesmitteln» (ARR 2004) des Bundesministeriums für Finanzen, BGBl. II, 51/2004, vom 26. Jänner 2004.			
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides ou montant	Régime d'aides	Montant annuel total	3,2 milli d'euros (	
total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire		Prêts garantis		
	Aide individuelle	Montant total de l'aide	0,1 milli	ion d'euros
		Prêts garantis		
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement			
Date de mise en œuvre	Décembre 2005			
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	Jusqu'au 31.12.2006			
Objectif de l'aide	Aide aux PME	Oui		
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides aux PME Oui			
Nom et adresse de l'autorité responsable	Nom: Bundesministerium für Wirtschaft und Arbeit Abtlg. für Internat. Technologie- und Innovationsangelegenheiten			
	Adresse: Stubenring 1 A-1010 Wien			
Aides individuelles d'un montant élevé	En conformité avec l'article 6 du règlement Oui			
(1) Montant annuel maximal pour l'ensemble	e de l'action.			1
Numéro de l'aide	XS 144/05			
État membre	Autriche			
Région	Carinthie			
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Directive «Investissements d'entreprises dynamiques»			
Base juridique	Kärntner Wirtschaftsförderungsgesetz 1993 idgF			
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à	Régime d'aides	Montant annuel total	2,5 milli d'euros	ions
l'entreprise bénéficiaire		Prêts garantis		
	Aide individuelle	Montant total de l'aide		
		Prêts garantis		
	<del></del>			



Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement				
Date de mise en œuvre	28.7.2005				
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	Jusqu'au 31.12.2006				
Objectif de l'aide	Aide aux PME		Oui		
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Tous les secteurs pouvant bénéfi	cier d'aides aux PME	OUI		
Nom et adresse de l'autorité responsable					
	Adresse: Heuplatz 2 A-9020 Klagenfurt				
Aides individuelles d'un montant élevé	En conformité avec l'article 6 du	règlement	Oui		
Numéro de l'aide	XS 145/05				
État membre	Italie				
Région	Campania				
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes — Aides à l'activité indépendante				
Base juridique	Legge regionale n. 15/2002 Art. 42  Deliberazione di Giunta Regionale n. 2500 del 30.12.2004 — Burc n. 7 del 31.1.2005				
Dépenses annuelles prévues dans le	Régimed'aides Montant annuel total		6 millions d'euros		
cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à		Prêts garantis			
l'entreprise bénéficiaire	Aide individuelle	Montant total de l'aide			
		Prêts garantis			
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement				
Date de mise en œuvre	16.6.2005				
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	31.12.2006				
Objectif de l'aide	Aide aux PME		Oui		
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides aux PME Oui				
Nom et adresse de l'autorité responsable	Nom: Regione Campania Assessorato alle attività produttive Area generale di coordinamento sviluppo attività settore secondario — settore sviluppo e promozione delle attività industriali e fonti energetiche Dott. Giuseppe Gramanzini				
	Adresse: Centro Direzionale Isola A6 I-Napoli Tel: (081) 796 68 09 fax: (081) 796 60 33 Age12@regione.campania.it				
Aides individuelles d'un montant élevé	En conformité avec l'article 6 du règlement Oui				

Numéro de l'aide	XS 153/05			
État membre	Italie			
Région	Toscana	Toscana		
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Plan régional de développement économique — Action A. 1 «Aide à l'innovation et à l'internationalisation des PME»			
Base juridique	Delibera C.R. n. 64 del 22.6.200	04		
	Decreto n. 3577 del 20.6.2005			
Dépenses annuelles prévues dans le	Régime d'aides	Montant annuel total	25 milli	ons d'euros
cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à		Prêts garantis		
l'entreprise bénéficiaire	Aide individuelle	Montant total de l'aide		
		Prêts garantis		
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement		Oui	
Date de mise en œuvre	1.9.2005			·I
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	Jusqu'au 31.12.2006			
Objectif de l'aide	Aide aux PME		Oui	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides aux PME			•
	Certains secteurs uniquement		Oui	
	Autres secteurs manufacturiers		Oui	
	Autres services		Oui	
Nom et adresse de l'autorité responsable	Nom: Regione Toscana			
	Adresse: Via di Novoli, 26 I-50127 Firenze			
Aides individuelles d'un montant élevé	En conformité avec l'article 6 du règlement		Oui	